



**DATE : 16 décembre 2020**

## **Séance du Conseil Général sous la présidence de Mme la Présidente Chantal Pache**

### **CONSEIL GENERAL**

Présents : 30 Conseillers généraux                      majorité = 16                      Quorum atteint

L'assemblée peut se dérouler normalement.

### **CONSEIL COMMUNAL**

Présents : Mme Vanessa Currat, MM. Alexandre Vonlanthen, Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Guido Flammer, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Chantal Pache
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 30 septembre 2020
3. Budgets 2021
  - 3.1. Budget d'investissement
    - présentation, commentaires
    - rapport de la commission financière
    - approbation
  - 3.1.1. Ecole primaire Cugy – réfection bibliothèque actuelle et cages d'escaliers
  - 3.1.2. Ecoles primaires – achat de matériel informatique
  - 3.1.3. Future bibliothèque – achat de matériel, mobilier, livres et informatique
  - 3.1.4. Réfection de la place de jeux « salle de sport »
  - 3.1.5. Terrain de sport – changement de l'éclairage
  - 3.1.6. CO – aménagements extérieurs secteur communal (voirie-buvette-CO)
  - 3.1.7. Alimentation définitive du compacteur de Cugy, pose d'un mât d'éclairage public, installation de bornes de recharges publiques
  - 3.1.8. Réfection de la Route de Fétigny, secteur Rte Cantonale – Rte du Savua
  - 3.1.9. Réfection de la route « Impasse du Sécheron »
  - 3.1.10. Réfection du chemin du stand de tir de Vesin, secteur Rte Cantonale et entrée de la forêt des Vuarnoz
  - 3.1.11. Pose de mâts d'éclairage public de quartiers
  - 3.1.12. Achat d'un giro-broyeur et montage d'une prise de force à l'avant du tracteur
  - 3.2. Budget de fonctionnement
    - présentation, commentaires
    - rapport de la commission financière
    - approbation

DATE : 16 décembre 2020

4. Présentation et approbation du règlement scolaire amendé selon l'ordonnance du 24 septembre 2019 fixant des montants maximaux facturables dans le cadre de la scolarité obligatoire (RSF 411.01.16)
5. Informations communales
6. Divers.

### **1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MME LA PRESIDENTE CHANTAL PACHE**

Mme la Présidente Chantal Pache salue les Conseillères et Conseillers généraux, M. le Syndic et ses collègues du Conseil Communal, les membres du bureau du CG, la presse ainsi que le public, pour cette séance du Conseil Général de Cugy. A l'heure où s'achève cette folle année 2020, notre commune regarde déjà vers l'avenir puisque cette semaine la plantation des 40 arbres isolés a débuté. C'est une belle action en faveur du climat, de l'écologie, de la biodiversité et de la durabilité. Un arbre est une force de la nature et de la force il en faudra pour surmonter les défis sociaux et économiques de 2021. Mais 2021 nous promet aussi un nouvel élan avec les élections qui s'annoncent passionnantes et un événement important l'ouverture du CO de Cugy. Pour cette dernière séance de l'année nous serons essentiellement occupés par les budgets 2021 nécessaires au fonctionnement et un développement régulier de notre commune et au bien-être de nos citoyens.

Elle souhaite la bienvenue à M. Steeven Jaquet qui a rejoint notre législatif en remplacement de Mme Aurélie Haenni.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. Bastian Bersier, Raphaël Grandgirard et Manuel Pires.

Cette séance a été convoquée par mail du 26 novembre 2020 conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 48 du 27 novembre 2020, par affichage au pilier public communal et par avis sur le site internet de la commune.

Avant de démarrer cette séance, elle demande s'il y a des remarques sur le mode de convocation ainsi que sur l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, la séance peut délibérer valablement. Elle rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas relu ce soir. Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

M. Laurent Overney relève que sa remarque ne concerne pas directement le contenu du procès-verbal qui est irréprochable et il en félicite la secrétaire pour sa rédaction, mais en page 13 de celui-ci, sur son intervention face au souci de circulation sur la route cantonale de Payerne, il aurait souhaité que ce sujet fasse partie des suspens. Du fait qu'il n'y figure pas, est-ce une décision du Conseil Communal.

M. Alexandre Vonlanthen répond qu'il s'agit d'un oubli mais que nous y avons répondu favorablement puisque nous avons écrit au canton.

Pas d'autre remarque, le procès-verbal est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général. La Présidente remercie la secrétaire pour la qualité et précision dans la rédaction de ce procès-verbal.

### **3. BUDGETS 2021**

DATE : 16 décembre 2020

### **3.1. Budget d'investissements**

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à Mme Vanessa Currat, responsable des finances.

Mme Vanessa Currat nous fait un bref rappel des bases légales du budget d'investissements :

- Les dépenses d'investissements ne peuvent être engagées que sur une décision spéciale
- Le montant des dépenses d'investissements inscrites au budget doit correspondre aux dépenses de l'année
- Les recettes doivent aussi y figurer

Les points clés du budget d'investissements sont : le total des nouveaux investissements pour 2021 est de Fr. 1'112'500.-. Reports de crédits précédemment votés Fr. 3'066'530.-, soit un total du budget d'investissements de Fr. 4'179'030.-.

Par rapport à la planification financière de septembre, les investissements ci-après ont évolué :

#### Nouveaux :

- CO – aménagements extérieurs Fr. 105'000.-
- Réfection route Impasse Sécheron Fr. 90'000.-
- Pose de mâts éclairage public Fr. 17'000.-
- Achat d'un giro-broyeur Fr. 16'300.-

Elle nous communique les indicateurs financiers 2019 que nous avons reçus du canton à fin novembre 2020, à savoir :

- MNA structurelle moyenne (2015-2019) : Fr. 1'032'392.- (+ 0.60%)
- Capacité théorique d'emprunt 2015-2019 : Fr. 18'789'357.- (+10.13%).

Ces investissements sont importants et ils montrent la nécessité de maintenir des investissements en lien avec les objectifs de législature, la planification financière et les besoins de la population. La situation exceptionnelle liée au Covid-19 nous demande toutefois de rester prudents et à ralentir au niveau des investissements. Elle relève toutefois que nous avons une situation financière favorable, une capacité financière le permettant et des taux d'intérêts exceptionnellement bas. Le Conseil Communal aura, comme à l'habitude, une vigilance particulière sur les coûts et ce budget d'investissement se veut, comme toujours, un soutien à l'économie et il est très important que les communes maintiennent leurs investissements pour cela.

Mme la Présidente remercie Mme Currat et nous informe que par souci de clarté les investissements seront présentés et votés séparément et elle donne la parole à M. Jean-Gabriel Meylan, président de la commission financière qui donnera son préavis sur tous les investissements.

M. Jean-Gabriel Meylan nous rappelle la mission de la commission financière : l'examen du budget consiste pour l'essentiel à contrôler la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et le plan comptable. Son préavis est donné exclusivement sous l'angle financier. Ladite commission n'a aucun pouvoir décisionnel, ce rôle est de la compétence du Conseil Général.

Par courrier du 30 novembre 2020, le Service des communes de l'Etat de Fribourg a rendu son rapport annuel concernant l'analyse des comptes communaux 2015 à 2019. Sur la base

DATE : 16 décembre 2020

des indicateurs financiers 2019, il en ressort que la capacité totale des investissements est de Fr. 18'789'356.81. La marge nette d'autofinancement structurelle moyenne selon la situation financière est de Fr. 1'032.392.20 (MNA).

La commission financière a examiné en détail le budget des investissements pour l'année 2021, qui se solde par un excédent de charges de Fr. 4'256'830.00.

Ce budget comporte des postes qui constituent des reports de crédits, votés ces années précédentes, pour des investissements non réalisés d'une valeur de Fr. 3'066'530.00 ainsi que des nouveaux postes pour un investissement de Fr. 1'190'300.00, soit 27.96 % du total des investissements.

Les messages du Conseil Communal font partie intégrante de ce rapport. Ces derniers sont complets et donnent des explications précises quant aux nouveaux investissements prévus sous les points 3.1.1 à 3.1.12 de l'ordre du jour de cette séance.

Sur la base de son analyse, la commission financière donne un préavis favorable pour tous les nouveaux investissements. Le financement proposé est d'une part assuré par les liquidités de la Commune pour Fr. 690'300.00 et d'autre part par un emprunt bancaire de Fr. 500'000.00. Les frais financiers liés à ces investissements sont reportés au budget de fonctionnement : intérêts 1% et amortissement 4%, pour un montant de Fr. 25'000.00.

En conclusion, sur la base de son analyse et des documents fournis, notamment le rapport du service des communes faisant ressortir la capacité d'investissement, elle peut déclarer que ce budget d'investissement est supportable pour notre commune.

La commission financière remercie le Conseil Communal et le personnel administratif pour son élaboration et la qualité des réponses et explications obtenues.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie la commission financière pour son rapport et passe les investissements point par point.

### **3.1.1. Ecole primaire Cugy – réfection bibliothèque actuelle et cages d'escaliers**

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon, responsable du dicastère.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe qu'un crédit est demandé au Conseil Général, pour la réfection de la salle de la bibliothèque actuelle ainsi que les deux cages d'escaliers de l'école primaire de Cugy.

Nous allons profiter du déménagement de la bibliothèque communale dans le bâtiment du CO pour restaurer cette salle qui sera principalement des travaux de peinture au plafond et murs et les fenêtres sont en mauvais état.

De plus nous profitons de rafraichir la cage d'escaliers menant de la bibliothèque à la salle de classe des 8H ainsi que la cage d'escaliers centrale en colimaçon menant aux classes 1H et 2HB. Pour terminer nous changerons le sol de l'ancienne salle du conseil au château.

Pour notre commune cela représente un montant de Fr. 22'000.- financé par les liquidités de la commune.

Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

DATE : 16 décembre 2020

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Chantal Pache soumet l'investissement de Fr. 22'000.- et son financement au vote.

**Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

**3.1.2. Ecoles primaires – achat de matériel informatique**

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à Mme Vanessa Currat, responsable du dicastère.

M. Vanessa Currat nous informe que dans le cadre numérisation de l'école et du concept MITIC, intégration des médias, des images, de la technique de l'information et de la communication en vue de formater les apprentissages, il s'agit de renforcer l'informatique au sein de l'école par des tablettes et PC pour élèves (nombre minimum par élève fixé par le canton) avec un chariot pour Vesin ; PC pour les enseignantes dans les classes et des systèmes d'affichage (beamers, écrans).

A la charge de la commune, le montant est de Fr. 50'000.- financé par les liquidités de la commune.

Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Chantal Pache soumet l'investissement de Fr. 50'000.- et son financement au vote.

**Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

**3.1.3. Future bibliothèque – achat de matériel, mobilier, livres et informatique**

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à Mme Vanessa Currat, responsable du dicastère.

M. Vanessa Currat nous informe que nous allons avoir le CO à la prochaine rentrée et la bibliothèque va donc emménager dans ses nouveaux locaux et pour cela il s'agit de mettre à niveau le fond des livres, dont la majorité du budget sera consacré à acheter des livres ; il faudra également acheter des chariots à livres, du matériel informatique ainsi qu'un logiciel, du mobilier comme des chaises, tables.

A la charge de la commune, le montant est de Fr. 95'000.- financé par les liquidités de la commune.

Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Chantal Pache soumet l'investissement de Fr. 95'000.- et son financement au vote.

DATE : 16 décembre 2020

**Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

**3.1.4. Réfection de la place de jeux « salle de sport »**

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon, responsable du dicastère.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe qu'un crédit est demandé au Conseil Général, pour la réfection totale de la place de jeux de la salle de sport.

Après plusieurs années de service, la place de jeux de la salle de sport mérite un remplacement et une réfection totale des jeux.

Le sol est composé de plaques qui se disloquent et il sera remplacé par un sol synthétique idem que la place de jeu de Vesin. Le jeu principal montre des signes de fatigue et devient dangereux et nous avons eu plusieurs réclamations de parents. Il sera remplacé par une tour à grimper avec une balançoire et un tobogan et accompagné d'une table avec deux bancs.

A la charge de la commune, le montant est de Fr. 40'000.- financé par les liquidités de la commune.

Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Chantal Pache soumet l'investissement de Fr. 40'000.- et son financement au vote.

**Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

**3.1.5. Terrain de sport – changement de l'éclairage**

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon, responsable du dicastère.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe qu'un crédit est demandé au Conseil Général, pour le changement de l'éclairage du terrain de sport de la commune ainsi que le terrain d'entraînement.

En effet, les projecteurs actuels datent de l'année 1985 et suite à la dernière inspection de l'ASF (30.09.2014) une demande a été formulée par celle-ci pour changer ces projecteurs dans les 5 ans. Sans oublier que le nombre de Lux (120 jusqu'en 2<sup>ème</sup> ligue amateurs) n'est plus atteint et ils ont le risque de ne plus pouvoir jouer en soirée. De plus il n'est plus possible de se procurer certaines pièces de rechange tels que les lampes (type Radium), les réflecteurs de lampe ainsi que certains verres de fermeture.

Les nouvelles technologies proposées, lumières équipées de LED, sont beaucoup plus économiques avec un éclairage plus précis sur la surface de jeu uniquement et avec une durée de vie nettement supérieure à l'ancien système.

DATE : 16 décembre 2020

Concernant le financement, on peut compter sur une subvention de la LORO qui concerne les vestiaires du FC dans notre salle polyvalente. La demande a été faite par le FC pour cette subvention d'un montant de Fr. 57'800.- qui n'était pas budgétisée dans la rénovation de la salle polyvalente et qui est mis à disposition de l'éclairage. La participation du FC pour un montant de Fr. 20'000.- sera un prêt de la commune sur vingt ans et sans intérêts.

Le Conseil Communal a pris connaissance des comptes du FC sur les dix dernières années et a constaté que cette société a des soucis financiers comme beaucoup d'autres sociétés, c'est pourquoi nous avons opté pour cette solution.

La participation de la commune s'élèvera à un montant de Fr. 122'200.- qui sera financé par les liquidités de la commune.

A noter qu'une demande a été faite par le FC à la LORO pour une subvention liée à l'éclairage qui se monterait à 20% du coût total. Le président du FC, M. Marmy, et lui-même ont rencontré M. Hugi, responsable de la LORO, et qui se dit favorable à l'octroi de cette subvention qui représenterait un montant de Fr. 30'000.- à Fr. 40'000.- qui viendrait s'ajouter aux montants de financement de cet éclairage, donc en déduction pour la commune. A noter également qu'avec la convention qui nous lie avec le FC, la commune deviendrait propriétaire de l'ensemble de l'infrastructure de la place de sport.

Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Chantal Pache soumet l'investissement de Fr. 122'200.- et son financement au vote.

**Vote :**

**Approbation : 29    Avis contraire : 1    Abstention : 0**

Cet investissement et son financement sont acceptés par 29 voix.

**3.1.6. CO – aménagements extérieurs secteur communal (voirie-buvette-CO)**

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à M. Bernard Grandgirard, responsable du dicastère.

M. Bernard Grandgirard nous informe que le Conseil Communal propose un investissement pour les frais d'aménagements extérieurs, secteur communal, en relation avec le CO. Nous allons, prochainement, avoir passablement de travaux dans cette zone dus aux aménagements extérieurs du CO. Il restera, dans les alentours des infrastructures communales, la zone qui se situe devant le local de voirie, devant le local des pompiers et les alentours de la buvette du foot qui n'auront pas encore été rafraîchis ou remis en état. Le montant de Fr. 105'000.- a été estimé sur la base des prix de référence du CO et c'est un montant qui concerne notamment la réfection de la place en bitume qui a maintenant environ 35 ans et qui fait suite aussi à la réfection à neuf du chemin de Vesin. Il y aura aussi la zone verte devant la buvette qui sera passablement chamboulée avec notamment l'élargissement du chemin piétonnier, la rampe qui accède au terrain de sport et qui conduira les élèves venant de la gare au CO. Ce montant représente notre participation à ces différents travaux et ainsi la connexion de nos bâtiments communaux à la nouvelle place du village devant le CO sera ainsi entièrement réaménagée.

Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

DATE : 16 décembre 2020

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Chantal Pache soumet l'investissement de Fr. 105'000.- et son financement au vote.

**Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

**3.1.7. Alimentation définitive du compacteur de Cugy, pose d'un mât d'éclairage public, installation de bornes de recharges publiques**

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère.

M. Alain Bürgy nous informe que le Conseil Communal propose un montant de Fr. 30'000.- pour terminer l'aménagement de la place où se situe le compacteur de Cugy. Ce montant comprend l'alimentation définitive du compacteur, la pose d'un mât d'éclairage public et l'installation de bornes de recharges publiques. Il nous présente en détail les indications techniques de ces installations, notamment :

- Intensité 100 ampères amenés par un coffret se situant à l'angle du mur
- Mât d'éclairage de 5 m de haut avec détecteur de mouvement
- Installation d'une borne de recharge double
- Marquage au sol des deux places de recharge

Plusieurs photos du projet sont présentées.

Le montant à charge de la commune s'élève à Fr. 30'000.- financé par les liquidités de la commune.

Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Chantal Pache soumet l'investissement de Fr. 30'000.- et son financement au vote.

**Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

**3.1.8. Réfection de la Route de Fétigny, secteur Rte Cantonale – Rte du Savua**

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère.

M. Alain Bürgy nous informe que le Conseil Communal propose un montant de Fr. 500'000.- pour la réfection de la Rte de Fétigny, secteur Rte Cantonale – Rte du Savua. Le projet est actuellement en examen préalable auprès du Service des Ponts et Chaussées avant sa mise à l'enquête, mise à l'enquête non pas SeCA mais routes et c'est le SPC qui a la charge de l'étude du dossier. Une fois l'examen préalable passé, il y aura des corrections à apporter et ensuite une mise à l'enquête, procédure route.



DATE : 16 décembre 2020

Le financement de ces travaux est prévu comme suit :

Montant à charge de la commune Fr. 500'000.- financé par un emprunt bancaire en 2021 de Fr. 500'000.-. Les frais financiers au budget de fonctionnement sont de Fr. 25'000.-, soit un intérêt de 1% Fr. 5'000.- et un amortissement de 4% Fr. 20'000.-.

Les plans du projet nous sont présentés en détail, notamment :

- réfection de la route sur environ 300 m, soit environ jusqu'à la hauteur de la route du Savua
- aménagement d'un trottoir de 2,50 m, pratiquement jusqu'à la hauteur de la Rte de Fétigny afin de sécuriser le cheminement des piétons
- la route en elle-même sera délimitée, pour le trottoir, par un rang de pavés doubles franchissable et au niveau de sa dimension elle passera de 5.25 m à 5 m.
- il y aura un rétrécissement sur la route cantonale afin de rejoindre le trottoir sur la route de Fétigny
- à la hauteur du chemin de Vesin, le trottoir n'est pas augmenté dans sa largeur.

Il répète qu'aujourd'hui nous ne savons pas encore quel sera le retour du SPC sur l'examen préalable de ce projet. Cependant s'il y a des modifications ce ne sera pas des modifications importantes.

Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

M. Jacques Monnard loue cet important chantier qui à son avis va au-delà d'une simple réfection. Il pense que cela ferait tout à fait sens que ce réaménagement total se fasse en adéquation avec le plan directeur duquel notre PAL émane. Or il avait été question que ce tronçon se fasse à 30 km/h. ce qui paraît pertinent puisqu'à l'heure actuelle nous avons un mouvement d'enfants important dans cette zone, nous avons une zone village que nous venons d'acquérir avec la ferme à « Moineau », nous avons une croissance du trafic qui est évidente et tous ces éléments font qu'on a quelque chose à étudier et à reconsidérer, notamment en ce qui concerne le plan directeur et la mobilité douce. Il demande au Conseil Communal de se pencher sur cette considération.

M. Alain Bürgy répond qu'en ce qui concerne le 30 km/h c'est un plan d'intention et ce n'est nullement quelque chose d'obligé. Cependant le Conseil Communal prendra en compte cette remarque très justifiée par rapport à ce tronçon et voir s'il y a moyen de mettre 30 km/h sur les quelques 300 m.

M. Pierre-André Grandgirard prend, comme l'assemblée, connaissance de la remarque de M. Monnard de mettre cette zone à 30 km/h et exprime son avis personnel à savoir qu'il est opposé à ce 30 km/h qui se généralise un peu partout. Il pense que chaque citoyen est responsable et il est pour mettre des radars. Pour sa part il est pro radars et totalement opposé au 30 km/h car ça n'apporte pas grand-chose car si on roule à 50 km/h et qu'on est attentif à la circulation et dans son véhicule cela ne devrait pas poser de problème.

M. Alain Bürgy tient à préciser que s'agissant d'une mise à 30 km/h, quelque soit le tronçon, on sera obligé de faire une étude sur l'ensemble de la commune ce qui a un coût. Bien entendu si c'est la volonté du Conseil Général, cette étude sera faite.

M. Christian Molleyres demande des précisions sur la largeur de la route qui sera diminuée à 5 m de large pour un trottoir de 2.50 m. Est-ce que ce n'est pas un peu disproportionné sachant que les véhicules sont de plus en plus larges et un trottoir est un trottoir même s'il est franchissable.

DATE : 16 décembre 2020

M. Alain Bürgy répond que plus la route est large, plus les véhicules vont vite et plus la route est étroite moins on va vite.

M. Molleyres est d'accord mais trouve que 5 m pour la route est disproportionné.

M. Bürgy précise que vu le secteur on ne peut pas faire une route à 6 m et un trottoir de 2.50 m.

M. Molleyres pense qu'on pourrait réduire la largeur du trottoir.

M. Bürgy répond qu'il y a des normes à respecter pour les trottoirs et on ne peut pas faire ce qu'on veut.

M. Pierre-André Grandgirard relève qu'il est un utilisateur fréquent de cette route ; effectivement cette route est étroite et ce qui n'a pas été fait juste à l'époque c'est que le trottoir de la route de Fétigny avait été fait avec une bordure haute avec des accès aux différentes maisons et cela est très problématique pour les véhicules agricoles. Par contre de faire un trottoir plus large avec une bordure franchissable, personnellement lui convient, et le meilleur exemple qu'on a c'est le trottoir qui va depuis la route cantonale direction LCB. Il pense dès lors que la solution proposée avec un trottoir franchissable est la meilleure solution.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Chantal Pache soumet l'investissement de Fr. 500'000.- et son financement au vote.

**Vote :**

**Approbation : 29    Avis contraire : 0    Abstention : 1**

Cet investissement et son financement sont acceptés par 29 voix.

### **3.1.9. Réfection de la route « Impasse du Sécheron »**

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère.

M. Alain Bürgy nous informe qu'un crédit est demandé au Conseil Général, pour la réfection de la route « Impasse du Sécheron », les travaux consistent à refaire le revêtement et les bordures de parcelles.

En effet, nous avons constaté que, sur cette route, la couche de roulement n'a pas été réalisée et il y a un fort accroissement de la dégradation de ce revêtement et la formation de trous. Il est donc nécessaire de procéder au changement de ce revêtement. Plusieurs photos nous sont montrées.

Le montant à charge de la commune s'élève à Fr. 90'000.- financé par les liquidités de la commune.

Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Chantal Pache soumet l'investissement de Fr. 90'000.- et son financement au vote.

**Vote :**

DATE : 16 décembre 2020

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

**3.1.10. Réfection du chemin du stand de tir de Vesin, secteur Rte Cantonale et entrée de la forêt des Vuarnoz**

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère.

M. Alain Bürgy nous informe qu'un crédit est demandé au Conseil Général pour la réfection du chemin menant au stand de tir de Vesin. En effet, la première partie de ce tronçon depuis la route cantonale jusqu'à l'entrée de la forêt des Vuarnoz est en très mauvais état.

Il sera fait quelque chose de très simple à savoir qu'il y aura deux interventions sur ce tronçon ; une première avec 80 kg de ciment par m<sup>3</sup> et une deuxième avec 200 kg, le chemin aura l'aspect plus ou moins béton. Les traverses de récupération de l'eau seront remises en place.

Le montant à charge de la commune s'élève à Fr. 25'000.- financé par les liquidités de la commune.

Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Chantal Pache soumet l'investissement de Fr. 25'000.- et son financement au vote.

**Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

**3.1.11. Pose de mâts d'éclairage public de quartiers**

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère.

M. Alain Bürgy nous informe que suite aux constructions dans différents quartiers, la commune se doit d'équiper ces quartiers en éclairage public, d'où la demande de crédit de Fr. 17'000.-. Il s'agit des travaux suivants :

1. Pose de deux points lumineux au chemin de la Coteire à Vesin
2. Pose d'un point lumineux en face du vieux four de Vesin
3. Déplacement d'un point lumineux à l'Impasse du Sécheron à Cugy

Ces différents emplacements sont présentés sur plans.

Le montant à charge de la commune s'élève à Fr. 17'000.- financé par les liquidités de la commune.

Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Chantal Pache soumet l'investissement de Fr. 17'000.- et son financement au vote.

DATE : 16 décembre 2020

**Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

**3.1.12. Achat d'un giro-broyeur et montage d'une prise de force à l'avant du tracteur**

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère.

M. Alain Bürgy nous informe qu'un crédit est demandé au Conseil Général, pour l'achat d'un giro-broyeur et le montage d'une prise de force à l'avant du tracteur du service de la voirie. En effet, cette machine permettra une optimisation des travaux de fauche sur le territoire de la Commune. Il nous donne quelques précisions sur le type de machine :

- Giro-broyeur Mulchy type FWP 150, largeur de travail 1.50 m', 42 marteaux LS concaves, éjection au-dessus du rouleau, rouleau de guidage réglable et protections latérales. Double déplacement latéral linéaire hydraulique 300 – 500 mm
- Montage d'une prise de force avant pour entraînement d'outils frontaux.

Actuellement nous avons un tracteur pour faucher du gazon ; avec ce tracteur nous allons faucher toutes les parcelles de la commune et notamment devant la Step à Bussy. Pour faucher le gazon, il faut le faire fréquemment et il faut un véhicule, une remorque et des rampes pour mettre dessus. L'idée est d'avoir un véhicule, qu'on a, et l'outil permettant de faire ces travaux. D'autre part, cette année nous avons une première facture pour le service de ce tracteur à gazon de l'ordre de Fr. 800.- et une autre facture de réparation de l'ordre de Fr. 3'000.-. Dès lors nous devons nous poser la question de savoir si on a encore l'outil adapté, est-ce qu'on ne peut pas optimiser et rationaliser les choses. Ce d'autant qu'à futur il y a l'idée de faire une prairie maigre autour du futur CO, donc cela donnera plein sens d'avoir un engin de travail adapté qui permettra de travailler de manière économique et qui ait un rendement potentiel important. Voilà ce qui a motivé l'idée d'achat de ce giro-broyeur ainsi que l'adaptation du tracteur.

Le montant à charge de la commune s'élève à Fr. 16'300.- financé par les liquidités de la commune.

Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

M. Jacques Monnard demande si le giro-broyeur est apparenté à une faucheuse. De nom il a plutôt l'impression que c'est un terminator.

M. Alain Bürgy répond qu'il est chef de la section d'entretien des routes cantonales ; il a 640 km de routes cantonales avec les talus qui vont avec à faucher ; il faut donc s'imaginer que le Service nature et paysage et le Service des ponts et chaussées se sont vus à maintes reprises pour déterminer les zones et talus dits écologiques. Suite à cela une directive est sortie qui autorise à utiliser un giro-broyeur pour faucher ces pavés écologiques. Ce qu'il faut savoir, à contrario de l'agriculteur, l'Etat ne touche pas de subside, essaie d'être le plus écologique possible et fauche qu'à partir du mois de juillet. C'est autorisé et ils se tiennent dans la mesure du possible à 10 cm pour faucher.

Il précise que la différence avec une faucheuse c'est qu'avec cette dernière il faut ramasser après et évacuer.

DATE : 16 décembre 2020

M. Monnard répond donc que s'il comprend bien le giro-broyeur est bien un destructeur, donc on va broyer l'herbe et le sol.

M. Bürgy répond que ce n'est pas une charrue et qu'on se tient à 10 cm du sol donc ce dernier n'est pas broyé.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Chantal Pache soumet l'investissement de Fr. 16'300.- et son financement au vote.

**Vote :**

**Approbation : 29    Avis contraire : 1    Abstention : 0**

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

**3.2. Budget de fonctionnement**

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à Mme Vanessa Currat, responsable du dicastère des finances, pour la présentation de ce budget de fonctionnement.

Mme Vanessa Currat nous rappelle les bases légales du budget de fonctionnement :

- Art. 87 al. 3 de la loi sur les communes
- Le budget comprend toutes les charges liées du canton et des associations de communes.
- Le budget supporte les charges de la dette.
- Pour le montant des amortissements légaux, le Conseil Communal fait référence au contrôle de l'endettement reçu du Service des Communes.
- Les bénéfices prévisibles dégagés par l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et la gestion des déchets, doivent être portés en réserves ou en amortissements supplémentaires.
- Pour les recettes fiscales, basées sur les données statistiques du Service cantonal des contributions et adaptées si besoin.
- Les imputations internes doivent être impérativement équilibrées.

**Points clés du budget de fonctionnement:**

- Budget excédentaire
- Total de charges de Fr. 6'937'278.17
- Excédent de charges prévu de Fr. 216'723.12 avec un coefficient d'impôt à 90% ; à noter que nous avons voté l'année dernière une réduction de l'impôt de 5 points pour une année.
- Total des charges liées : 47.78% du total des charges ( +2.54 points)
- Coût total de la dette : légère diminution : 5.08% des charges communales (- 5.3 points)
- La marge de manœuvre de la commune progresse puisqu'elle est de 47.14% (+ 2.5 points)
- Taux de couverture, environnement, taxes causales :
- Approvisionnement en eau :        111.67% (109.85% en 2020)
- Protection des eaux :                113.42% (111.78% en 2020)
- Ordures ménagères :                 79.47% (64.01% en 2020)

Du fait que chacun a reçu le budget détaillé, elle nous présente, sous forme de tableau, les postes les plus importants de la commune qui sont, principalement l'enseignement et la formation, la santé et le social.

DATE : 16 décembre 2020

Concernant les impôts, s'ils sont supérieurs à 2020 c'est du fait que le coefficient pour 2021 est revenu à 90% contre 85% en 2020 et nous n'avons pas pris la statistique cantonale mais au vu d'une situation très particulière notamment liée au Covid, nous avons pris en compte les acomptes réellement facturés en 2020 pour préparer le budget. Pour la statistique du chômage, pour notre commune elle a doublé entre janvier et octobre. Il a été extrêmement difficile de préparer un budget dans une situation particulière et incertaine notamment pour la prévision des revenus pour les personnes physiques, les personnes morales, les revenus liés aux locations, certaines charges liées en forte hausse comme pour le social et la santé. Nous avons donc opéré une très grande prudence pour ce budget et les comptes 2020 seront à examiner attentivement.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie Mme Vanessa Currat pour ces informations et donne la parole à M. Jean-Gabriel Meylan, pour le rapport de la commission financière.

Rapport de la commission financière :

En préambule, un rappel de la mission de la commission financière pour le budget de fonctionnement.

L'article 97, alinéa 1, lettre a et alinéa 2 de la loi sur les communes (LCo) prévoit que la commission financière doit examiner le budget et donner un préavis sous l'angle financier au Conseil Général.

Conformément au mandat donné par le Conseil Général de la commune, la commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2021 les 23 et 30 novembre derniers.

Le message du Conseil Communal est complet et donne des explications précises quant aux différentes positions comptables au niveau des charges et produits.

La commission financière, afin d'éviter une multitude de redondances, ne détaillera pas dans son rapport une analyse systématique des différents postes car les informations orales ou écrites reçues ont répondu à ses attentes.

Il en ressort notamment :

- Un excédent de charge à hauteur de Fr. 216'723.12 pouvant être relativisé en raison d'une prudence justifiée sur les rentrées fiscales.
- Une augmentation substantielle des coûts de la santé Fr. 72'770.65 ou ~11.6 %
- Une très forte progression des charges liées aux affaires sociales de Fr. 82'639.35 ou ~10.43 %.

Elle précise que le budget 2021 a été établi sur la base du coefficient de l'impôt communal à 0.90.

Sur la base de son analyse, elle déclare que ce budget de fonctionnement est cohérent et correct. L'évaluation des rentrées fiscales pour les personnes physiques est prudente, compte tenu de la situation économique actuelle et exceptionnelle liée au Covid-19.

En conclusion, une réelle prudence en regard de la situation générale économique et sociale doit être de mise dans le futur car les impacts au niveau cantonal et communal ne sont pas encore ni connus ni ressentis.

DATE : 16 décembre 2020

La commission financière remercie le Conseil Communal et le personnel administratif pour l'élaboration de ce budget ainsi que pour la qualité des réponses et explications fournies.

La commission financière donne un préavis favorable et propose au Conseil Général de l'approuver sans restriction, tel que présenté.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie M. Meylan pour son rapport.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Pierre-Alain Maendly nous informe que le groupe « Unité communale » remercie le Conseil Communal, la boursière ainsi que l'administration communale, pour la qualité de son message toujours bien détaillé. Le groupe « Unité communale » salue l'idée d'une distribution à nos aînés de bons à faire valoir auprès des commerces de détail du village en remplacement du traditionnel repas et prend bonne note de la grande prudence du Conseil Communal sur les futures rentrées fiscales tenant compte de cette année particulière que nous venons de traverser. Le groupe « Unité communale » accepte, à l'unanimité des membres présents, le budget 2021 présenté.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet le budget de fonctionnement 2021 et sa modification au vote.

**Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Le budget de fonctionnement 2021 est accepté à l'unanimité.

Mme Currat remercie le Conseil Général ainsi que la boursière communale pour tout son travail.

**4. PRESENTATION ET APPROBATION DU REGLEMENT SCOLAIRE AMENDE SELON L'ORDONNANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019 FIXANT DES MONTANTS MAXIMAUX FACTURABLES DANS LE CADRE DE LA SCOLARITE OBLIGATOIRE (RSF 411.01.16)**

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à Mme Vanessa Currat, responsable du dicastère des écoles.

Mme Vanessa Currat nous informe comme mentionné dans le message, le canton de Fribourg a émis en 2019 une loi modifiant la loi sur la scolarité obligatoire ROF 2019-020 ainsi qu'une ordonnance précisant que les fournitures ainsi que les activités sont désormais gratuites à l'exception des effets et équipements personnels et des frais de repas. Il a aussi introduit des modifications concernant notamment les montants maximaux facturables dans le cadre de la scolarité obligatoire et en particulier en cas de changement de cercle scolaire, ceux-ci ayant été revus à la hausse.

Ce projet d'amendement a été soumis au Service des Communes pour leur préavis qui a validé ces changements et a soulevé la nécessité d'amender des articles acceptés en 2017 mais qui du fait de changements législatifs, dans l'intervalle, doivent être adaptés :

- L'un porte sur la législation fédérale sur la circulation routière qui autorise les enfants à circuler à vélo sur la voie publique, l'article 3 al.1 a donc été modifié dans ce sens, les enfants pouvant se rendre à l'école à vélo, dès la 6H après avoir reçu les cours d'éducation routière.

DATE : 16 décembre 2020

- L'article 9 al 2 et 4 ainsi que l'art 16 al 3 et 4 ont également été adaptés suite au tout récent changement de titre de « Responsable d'Etablissement » en « Directeur/Directrice d'Etablissement » effectué dans la loi scolaire.

En finalité, 4 articles ont été modifiés à savoir :

1. L'article 5 relatif aux frais qui peuvent être facturés aux parents et qui sont désormais limités aux frais de repas de Fr. 16.- par jour et par élève.
2. L'article 6 relatif aux montants maximaux facturables en cas de changement de cercle scolaire qui eux ont été augmentés et sont de Fr. 3'000 ou Fr. 5'000 (si l'école fréquentée est la FOSF) par élève et par année scolaire.
3. L'article 3 al.1 a : les enfants pouvant se rendre à l'école à vélo, dès la 6H après avoir reçu les cours d'éducation routière.
4. L'article 9 al 2 et 4 ainsi que l'art 16 al 3 et 4 ont également été adaptés suite au récent changement de titre de « Responsable d'Etablissement » en « Directeur/Directrice d'Etablissement ».

A côté de cet aspect formel mais pour un côté pratique concernant la modification de l'article 3 al.1 a concernant les enfants pouvant se rendre à l'école à vélo, étant donné qu'il y aura plus d'enfants que ce qui a été prévu jusqu'à maintenant, le Conseil Communal va rencontrer la Directrice pour examiner l'emplacement et les moyens à mettre en place s'il y a plus d'enfants qui viennent à vélo à l'école, notamment à Cugy car à Vesin l'emplacement est déjà installé.

Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a des questions au sujet de ce règlement.

Pas de questions, Mme la Présidente Chantal Pache soumet au vote le règlement scolaire amendé selon l'ordonnance du 24 septembre 2019 fixant les montants maximaux facturables dans le cadre de la scolarité obligatoire (RSF 411.01.16).

**Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Le règlement scolaire amendé selon l'ordonnance du 24 septembre 2019 fixant les montants maximaux facturables dans le cadre de la scolarité obligatoire (RSF 411.01.16) est accepté à l'unanimité.

**5. INFORMATIONS COMMUNALES**

La parole est donnée au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Alexandre Vonlanthen relève que c'est une séance au pas de charge ce soir, ce qui doit être dû à des documents et un message très fourni ou déjà discutés au sein des différents groupes. Malgré tout, et c'est une remarque personnelle, les rapporteurs devraient faire un feedback qui pourrait être intéressant tant pour le Conseil Communal, le public et la presse, peut-être à discuter pour le prochain Conseil Général. Ceci étant dit, il nous donne quelques informations :

- Armée : la séance prévue en ce début d'année concernant le bruit des avions n'est pas abandonnée mais en attente d'une situation meilleure, chose qui a été discutée la semaine dernière avec le commandant de la place. Concernant l'ASIC (association pour la sauvegarde des intérêts des communes riveraines de l'aérodrome), l'ASIC et l'armée ont un souhait commun qui est de revoir la méthode des vols de nuit. Pour rappel, selon



DATE : 16 décembre 2020

le règlement, les vols de nuit se déroulent d'octobre à mars le lundi avec le mardi en réserve en cas de mauvais temps et le dernier avion doit être au sol à 22.00 h. Ce qui a déclenché cette volonté de révision ce sont les vols de la police aérienne le mercredi soir. Le but serait, car il y a vraiment un long chemin pour modifier ce règlement, de garder le même nombre de mouvements de nuit, environ 400 par année, et les répartir différemment afin de terminer plus tôt lorsque les journées sont plus courtes. Ils n'auraient plus forcément lieu une fois par semaine mais par période sur deux semaines du lundi au jeudi tous les jours sans excéder le nombre actuel de mouvements. Il n'y aurait pas plus de nuisances mais les vols termineraient plus tôt. En gros on partirait progressivement du dernier atterrissage à 22.00 h. en octobre, à un dernier atterrissage à 19.30 h. en décembre et janvier pour revenir à 22.00 h. en mars. Tout ceci bien entendu lié au crépuscule. Dans l'organisation de la base, ils feraient un flot complet des services de vols d'environ 10 heures, comme par exemple en plein hiver le service de vols ne commencerait pas à 8.30 h. mais à 10.00 h. pour se terminer à 19.30 h. Avant de changer quoi que ce soit dans ce règlement, un test va être fait du 18 au 21 janvier prochains, la commune ayant bien entendu négocié pour que ces vols de nuit n'aient pas lieu le vendredi. Si le test est concluant, une période plus longue pourra être programmée l'année suivante et voir plus. Affaire à suivre.

- Repas des aînés : le repas des aînés est annulé en raison de la situation sanitaire et le Conseil Communal a choisi de faire un bon de Fr. 25.- par aîné à faire valoir dans les commerces de détail de la commune. C'est un double effet puisque c'est une attention envers nos aînés et un soutien à l'économie locale.
- Le souper de fin de législature était programmé au 5 mars 2021, on espère que la situation permettra de le faire mais si toutefois ce n'est pas le cas on va appliquer le même procédé pour ce souper de fin de législature.
- Concernant l'administration et plus précisément la Poste, cela fait environ 6 mois que la Poste a élu domicile dans l'administration communale et on peut en tirer un bilan positif et on peut aussi dire que la mise en route est faite, tant pour les citoyens que pour l'administration ; le fait que nous avons dès lors, non pas une Poste mais une agence postale est comprise. Tout se passe bien ceci bien entendu grâce au professionnalisme de notre secrétariat qu'il profite de remercier ce soir.

Pour terminer, il tient à remercier tous ses collègues pour l'excellent travail effectué tout au long de l'année et souhaite à toutes les personnes présentes de bonnes fêtes de fin d'année et surtout une très bonne année 2021 en priant pour que le Covid nous lâche un peu la grappe en prenant soin de chacun et de ses proches car la santé c'est important.

Avant de passer la parole au prochain conseiller communal, Mme la Présidente Chantal Pache profite de remercier M. Grandgirard pour l'invitation du Conseil Général ce matin à la plantation des arbres isolés. Comme dit dans l'introduction, pour elle c'est un beau projet pour marquer cette année si particulière.

M. Bernard Grandgirard nous donne quelques informations sur l'avancée du chantier du CO dont les travaux avancent bien. Le gros œuvre est terminé ; les bâtiments sont hors d'eau et désormais chauffés. La salle, ici ce soir, est également chauffée par le chauffage à distance qui se trouve dans les bâtiments du CO. Le second œuvre est en cours, notamment l'isolation et le revêtement des façades, l'entier des sols, les plafonds, électricité, ventilation, sanitaire et menuiserie, cuisines et équipements spéciaux. La mise en service est toujours prévue pour la rentrée 2021/2022. Concernant les aménagements extérieurs, il nous présente, au moyen d'un plan, les aménagements prévus dans le secteur du CO. A noter que pour ces aménagements extérieurs, une commission a été formée comprenant notamment les utilisateurs de ces aménagements, la commune et les sociétés de Cugy y sont représentés. Il relève qu'il n'y a pas eu beaucoup de changement par rapport à l'avant-

DATE : 16 décembre 2020

projet. Il nous commente en détail le plan de ces aménagements. Peu de changements mais ce qui est nouveau c'est qu'il y aura, en dessus du terrain tout temps, un couvert un peu multifonction qui sera autant pour les élèves que pour les manifestations communales.

Concernant le projet d'arbres protégés, ce dernier est devenu concret ; la plantation a, pour ainsi dire, eu lieu cette semaine ; il reste aujourd'hui un arbre à planter, chose qui sera faite ce vendredi à 9.30 h., il y aura une petite cérémonie avec les élèves des écoles primaires et là une capsule temporelle qui sera enfouie sous ce dernier arbre qui sera planté. Il se fait un plaisir de nous montrer les différents emplacements où ont été plantés ces différents arbres. Il tient à remercier le Conseil Communal d'avoir suivi ce projet, au Conseil Général d'avoir voté ce crédit d'investissement, aux propriétaires agriculteurs-exploitants qui ont joué le jeu, au Service de la forêt et de la nature et le Fonds Suisse pour la protection du paysage pour leurs soutiens. Il restera encore à planter 3 arbres aux alentours du CO, depuis l'arrêt de bus en direction du CO, qui seront plantés en 2021 compte-tenu des travaux qui auront lieu dans ces alentours. Il y aura aussi une plaquette souvenir qui sera apposée devant chacun de ces arbres avec un petit texte, essence de l'arbre, et ensuite il y aura encore à faire le recensement de ces arbres qui seront protégés et feront partie de notre plan d'affectation de zone.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que suite à l'appel lancé lors du dernier Conseil Général et relayé dans le Lien, plusieurs personnes ont répondu présents à la création d'une commission culturelle à Cugy ; son nom est LA 3C soit l'acronyme de « la commission culturelle de la commune de Cugy » ; la commission est composée de M. Charly Haenni, coordinateur, Mmes Séverine Berger, Jeanne Decorges-Currat, Francesca Farrow, Amandine Trabelsi et MM. Gaël Andrey, Jonathan Bersier, Alexandre Gagnaux et lui-même comme représentant du Conseil Communal. Il remercie toutes ces personnes pour leur disponibilité et leur dévouement et LA 3C vous donne rendez-vous en automne 2021 pour un premier événement en espérant que les conditions sanitaires nous le permettent. Pour tous renseignements le Lien communal peut être consulté.

Concernant la sonnerie de l'école primaire de Cugy et pour répondre à la question de M. Vonlanthen, conseiller général, qui demandait pourquoi la sonnerie ne fonctionne plus. La réponse est la suivante : la sonnerie fonctionne mais Mme Le, Directrice de notre école, ne désire pas remettre en activité cette sonnerie qui indique le début et la fin des cours, ainsi que la récréation. Les maîtresses pratiquent des horaires décalés à cause des bus scolaires et la sonnerie pourrait induire les élèves en erreur pour la sortie ou la rentrée.

Pour terminer et répondre aux questions posées par Mme Valérie Burton et M. Fabrice Bersier au dernier Conseil Général concernant le soutien de la commune aux sociétés locales, la commune soutient toutes les sociétés locales et on peut le voir dans les comptes. Cependant le Conseil Communal se refuse de faire un « carnet du lait » sur l'aide communale aux sociétés afin d'éviter une mauvaise compréhension et une comparaison qui ne serait pas raison. En effet, chaque société a des besoins différents que ce soit en matériel, en infrastructures ou autres. Le soutien peut être financier mais peut également être fait par la mise à disposition de salles, de terrains de sport ou l'entreposage de matériel et utilisé par plusieurs sociétés donc pas chiffrables. Le Conseil Communal prend en compte toutes les demandes qui arrivent sur la table dans l'intérêt d'une vie associative riche pour nos citoyens. La commune soutient également les sociétés formatrices de notre commune et aussi les sociétés extérieures qui n'ont pas une activité similaire dans notre commune (basket, judo par exemple). Le jeune de moins de 18 ans qui évolue dans une de nos sociétés ou dans une société extérieure est soutenu à la hauteur de Fr. 50.- par année.

M. Guido Flammer nous présente le nouvel organigramme du Service médico-social de la Broye. Ceci a été organisé dans les années 2018-2019 et avant tout était géré par la Direction Santé et depuis l'année dernière le secteur social a été créé avec une Directrice en

DATE : 16 décembre 2020

la personne de Mme Tomala de Cugy. Le RH, jusqu'alors géré par le HIB, a également été repris et les comptes étaient également gérés par mandat par le HIB. Tout l'ensemble représente environ 400 collaborateurs et cette année, vu les problèmes de santé, ils étaient contents d'avoir ce nouveau système en place qui a très bien fonctionné. Toute la gestion était excellente. Le Service des soins à domicile prend également en charge les malades qui sortent de l'Hôpital. Tout le programme informatique est en adaptation afin que ce service soit au courant du suivi du patient afin de pouvoir continuer les soins une fois sorti de l'Hôpital.

Concernant la planification de la construction des nouveaux EMS à Estavayer et Domdidier, les projets sont toujours en phase de début ; il a été décidé de faire un « MEP » (mandat d'étude parallèle) ce qui fait qu'il n'y aura pas de concours d'architecture comme il y a eu pour le CO. Ils travaillent avec 3 à 5 bureaux d'architecture afin de voir les projets qui sont proposés, sachant que les normes de constructions pour les EMS sont connues. Actuellement ils sont en négociation pour le terrain, changement d'affectation ou l'achat des terrains.

La Corporation forestière a reçu le permis de construire pour le hangar à copeaux début décembre. Les travaux vont pouvoir commencer. Quelques chiffres de la Corporation : vente de bois d'énergie pour environ Fr. 600'000.- et on fait déchiqeter et transporter ces copeaux pour environ Fr. 250'000.-. Un télescopique, équipé d'une nacelle et qui peut soulever 3 tonnes, a été mis au programme pour remplir, recharger et transporter le stock de copeaux depuis la forêt vers les chauffages comme au CO de Cugy par exemple. Le bostryche est toujours présent et la Corporation en a eu pour environ 3000 m<sup>3</sup>, la moitié sur des privés et l'autre sur des communes.

M. Alain Bürqy nous informe que suite à l'intervention de Mme Nicole Schorro lors du dernier Conseil Général et en ayant discuté avec M. Jean-Gabriel Meylan, le Conseil Communal a étudié sur l'ensemble du village les pertes de priorité que l'on pourrait indiquer. Plusieurs emplacements ont été définis notamment : Chemin Guillaume, Impasse du Sécheron, La Léchère, Impasse Champ-Gevin, Rte du Savua et les Cornettes. Les marquages seront effectués l'année prochaine. Une demande a été faite auprès du Service des ponts et chaussées, secteur signalisation, lequel nous a donné son aval pour la réalisation de ces travaux courant de l'année prochaine.

Toujours au niveau des routes, les travaux de La Léchère sont terminés et il tient à remercier tous les résidents de ce quartier pour leur patience durant ces travaux en espérant que ces derniers leurs donnent entière satisfaction.

Comme chacun a pu le constater, nous avons eu quelques soucis avec les feux situés au milieu du village. En 2007, lorsque la route a été refaite, le Conseil Communal avait demandé à l'entreprise de nous mettre un câble sous la route ce qui n'a pas été fait. Dès lors, aujourd'hui nous avons trouvé une solution alternative qui va pérenniser à savoir que nous avons tiré un tuyau entre les deux mâts qui passe sous la route cantonale ce qui fait que le jour où nous avons à nouveau un problème avec un câble on n'aura pas de problème pour le remplacer. Actuellement nous avons également changé les deux boutons poussoirs qui étaient défectueux.

Mme Vanessa Currat nous informe que les écoles de Cugy et Vesin seront illuminées du vendredi 18 décembre au dimanche 3 janvier 2021 de 17.30 h. à 21.00 h. Les classes de Cugy et Vesin ont également décoré les sapins de Noël qui se trouvent au Restauroute de la Broye à Lully. Elle encourage chacune et chacun à s'y rendre ce qui fera plaisir aux élèves de notre cercle.

## **6. DIVERS**

DATE : 16 décembre 2020

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole aux conseillers généraux. Elle rappelle que les questions et interventions doivent concerner la commune et non des questions motivées par des intérêts personnels.

M. Jean-Gabriel Meylan remercie M. Bürgy d'avoir pris en compte sa demande de manière rapide et attend avec impatience la réalisation de ces travaux. Il revient sur la question du point info situé sur la place de l'ancienne poste. Selon lui il avait été demandé par le Conseil Général le maintien de ce panneau d'affichage. Il a constaté que ce panneau est mal entretenu, désuet et que les infos n'y sont pas affichées. Il demande qu'en est-il et ce qui est prévu ?

M. Alexandre Vonlanthen répond qu'il a été dit, lors du dernier Conseil Général, que ce panneau serait maintenu et mis au budget 2021, ce qui a été fait.

Mme Nathalie Pires se permet d'intervenir en son nom et non celui de son groupe et relève qu'avant notre fonction et mandat, nous sommes des êtres humains, des adultes qui prenons du temps pour la collectivité et dans ce sens-là, elle est profondément triste mais ce qui veut dire aussi qu'elle n'accepte pas, c'est pourquoi elle est debout devant l'assemblée, ce qui demande du courage, que lorsque des personnes viennent donner leur avis, que certains puissent avoir un aval de mots et que d'autres se retrouvent avec des formes de réponses qui pour elle sont simplement une forme de manque de respect envers ces personnes qui ont peut-être un manque d'expérience. En version imagée : *« on voit de jolies pousses qui poussent à côté de grands arbres et si on avait laissé une jeune pousse à côté d'un grand arbre, son ombre aurait fait que la jeune pousse ne peut pas pousser. Il y a des arbres qui ont grandi, qui ont de l'expérience et l'habitude d'avoir plus de soleil et il y en a d'autres qui doivent pousser à côté »*. Cette image pour dire qu'ici au Conseil Général, nous sommes là pour défendre les idées qui représentent les avis de tous et les nôtres peut-être aussi. Peut-être que parce qu'elle est une femme, par son travail, sa fonction et son rôle de femme et aussi par le fait qu'elle fait partie d'une minorité, elle n'a pas eu la possibilité de pouvoir faire autrement que comme quand elle s'adresse au niveau professionnel, d'avoir le ton et l'amabilité qu'elle doit à l'autre juste en terme d'être humain. En conclusion, elle en appelle, vraiment, à ce que dans ce Conseil Général, quand quelqu'un manifeste son désaccord, quel qu'il soit, il puisse être accueilli dans des termes et une façon qui soit démocratique, afin que l'on puisse aller tous ensemble avec une voix qui est celle de l'être humain et ceci pour le bien de la collectivité et que nous sommes capables, même si nous sommes malades, à prendre du temps pour les autres.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie Mme Pires et demande s'il y a d'autres interventions.

Ceci n'étant pas le cas, avant de clore cette assemblée, elle tient à remercier tous les conseillers généraux pour leur participation à cette séance, le Conseil Communal, les membres de l'administration, le personnel et les employés communaux pour leur travail tout au long de cette année particulière et difficile. Elle souhaite à toutes et tous un joyeux Noël et que 2021 nous réserve que le meilleur. Elle invite les conseillers généraux à venir chercher leurs vacations auprès de la secrétaire et au vu de la situation sanitaire, il n'y aura pas de verrée à l'issue de cette séance.

Elle nous communique la date de la dernière séance de la législature qui aura lieu le mercredi 14 avril 2021 pour les comptes.

La séance est levée il est 21h55.

DATE : 16 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente :

Chantal Pache

La Secrétaire :

Sylvia Bersier